

Institution Interdépartementale
BASSIN DE LA SARTHE AMONT

- RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE -

Commission Locale de l'Eau du SAGE du bassin de la Sarthe Amont



1 - LES REUNIONS

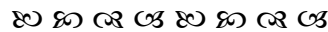
2 - LES ETUDES

3 - LA COMMUNICATION

4 - LE BUDGET

L'arrêté interpréfectoral du 28 février 2002 a fixé le périmètre d'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin de la Sarthe Amont

La Commission Locale de l'Eau chargée de l'élaboration du SAGE a été constituée par l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2003, modifié par l'arrêté du 16 septembre 2004.



1 - LES REUNIONS

✓ Le Bureau de la Commission Locale de l'Eau

Le bureau s'est réuni le **20 octobre 2004** à **VIVOIN** afin de préparer la CLE du 1^{er} décembre 2004. L'ordre du jour était le suivant :

- Choix des commissions thématiques
- Présentation du projet de cahier des charges des premières études
- Présentation du plan de communication
- Questions diverses

✓ La Commission Locale de l'Eau

La Commission Locale de l'Eau s'est réunie en séance plénière à **VIVOIN** le **1^{er} décembre 2004**. L'ordre du jour était le suivant :

- Elections du bureau suite au nouvel arrêté de constitution de CLE du 16-09-2004.
- Enjeux du SAGE et proposition des commissions thématiques.
- Présentation du cahier des charges des premières études.
- Présentation du plan de communication.
- Consultation de la CLE sur les « Questions importantes » liées à la révision du SDAGE Loire-Bretagne et sur le calendrier de travail.
- Questions diverses.

- 1 -

La CLE a procédé à l'élection du président, des trois vice-présidents et du bureau de la CLE.

Trois commissions thématiques ont été créées afin d'élargir la concertation aux personnes non membres de la CLE.

Le cahier des charges des études « Mobilisation des dynamiques locales – Etat des lieux et diagnostic global du bassin de la Sarthe en amont du Mans » a été approuvé par la CLE, sous réserve que les observations exprimées en séance soient prises en considération.

Le Plan de Communication détaillant les lignes directrices de la communication du SAGE a également été validé par la CLE.

Enfin les remarques effectuées en CLE sur la révision du SDAGE Loire-Bretagne ont été consignées pour être transmises au Directeur de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne.



2- LES ETUDES

Le cahier des charges des études « Mobilisation des dynamiques locales – Etat des lieux et diagnostic global du bassin de la Sarthe en amont du Mans » a été approuvé par la CLE le 1^{er} décembre 2004.

L'avis d'appel public à la concurrence a été transmis pour publication à la direction des journaux officiels le 8 décembre 2004.

L'annonce est parue le 14 décembre 2004 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP).



3- LA COMMUNICATION

En 2004, un certain nombre d'actions de sensibilisation et de communication ont été menées.

- ✓ Réalisation d'**une plaquette** présentant la démarche « SAGE » et les enjeux sur le bassin de la Sarthe Amont, éditée et diffusée auprès :
 - des maires des 286 communes du bassin versant,
 - des membres de la CLE et du bureau,
 - des participants à la conférence de l'eau du 6 décembre 2004.

- ✓ Réalisation d'**une affiche** (60X80) présentant le SAGE et ses enjeux, exposé lors de :
 - la commission géographique Mayenne-Sarthe-Loir du 30 septembre 2004,
 - la conférence de l'eau du 6 décembre 2004.

- ✓ **Personnalisation du véhicule de service**

- ✓ Parution d'**articles dans la presse locale**

- ✓ **Reportage télévisuel** diffusé au 19/20 de France 3 Ouest, édition du 1^{er} décembre 2004

- 2 -

Le **Plan de Communication**, tableau de bord définissant les grands axes de communication du SAGE, a été adopté par la CLE le 1^{er} décembre 2004.



4- LE BUDGET

L'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe Amont a été créée suite aux délibérations des Conseils Généraux de la Mayenne, de l'Orne et de la Sarthe, en date respective des 29/09/2003, 29/09/2003 et 03/11/2003.

L'IIBSA assure la maîtrise d'ouvrage des études nécessaires à l'élaboration du SAGE.

Les partenaires financiers de l'Institution sont :

- l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- le Conseil Général de la Sarthe
- le Conseil Général de l'Orne
- le Conseil Général de la Mayenne
- le Conseil Régional de Basse-Normandie
- le Conseil Régional des Pays-de-la-Loire
- la DIREN des Pays-de-la-Loire

➤ les **dépenses d'investissement** pour l'année 2004 s'élèvent à **6 788,60 €**

➤ Les **dépenses de fonctionnement** pour l'année 2004 s'élèvent à **30 090,91 €**, dont :

- Communication : **133,73 €**
- Fonctionnement général : **29 957,18 €**

➤ Les **recettes de fonctionnement** pour l'année 2004 s'élèvent à **54 230 €**